

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du lundi 28 octobre 2024**

Date de la convocation : lundi 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUETO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUETO)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 18 Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Qualité de Vie et Conditions de Travail/Troubles Musculosquelettiques « Prévention de l'usure professionnelle, de la santé mentale et réduction de la sinistralité en EHPAD » lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Le secteur médico-social se caractérise par un nombre de journées d'arrêt de travail, du fait d'accidents de travail ou de maladies professionnelles (AT-MP), trois fois supérieur à la moyenne constatée pour l'ensemble des secteurs d'activité en France.

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et la lutte contre la sinistralité sont des priorités permettant de garantir un accompagnement optimum des usagers. Favoriser les conditions de travail et porter une attention particulière à la bienveillance des professionnels sont des enjeux essentiels pour pallier les problématiques d'attractivité du secteur.

Dans ce cadre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine lance un Appel à Manifestation d'Intérêt

(AMI) QVCT/TMS « Prévention de l'usure professionnelle, de la santé mentale et réduction de la sinistralité en EHPAD ».

Compte tenu de leur forte sinistralité, les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ainsi que les risques psychosociaux (RPS) du personnel soignant représentent un enjeu de prévention majeur.

L'objectif est donc de prodiguer des soins de qualité et un fonctionnement optimal au sein de ces établissements à travers une/des aides pour la prévention des risques, les différents axes couverts par cet Appel à Manifestation d'Intérêt concernant notamment :

- L'achat de matériels/petits équipements en lien avec les conditions de travail permettant de réduire les TMS (achat de rails, moteurs (avec priorisation moteurs fixes décrochables), chariots, chaises de douche électriques, etc.) ;
- Des formations pour utilisation du matériel ;
- Des formations sur la prévention des accidents du travail/TMS/RPS-santé mentale ;
- L'organisation de rencontres interprofessionnelles sur ces thématiques (TMS/santé mentale) ;
- Des groupes de paroles/ateliers sur la thématique de la santé mentale ;

Le renouvellement de chariots défectueux ou le renforcement du nombre de chariots dans les étages ainsi que l'acquisition d'une table de pliage pour la lingerie contribueraient à la prévention des risques musculosquelettiques chez les professionnels de l'établissement par un gain sur l'ergonomie et la facilité de manipulation. Le coût d'achat de l'intégralité de ce matériel revenant à 17 813€.

L'axe 1 serait alors de nature à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail du personnel, la réponse aux autres axes paraissant moins opportune puisque des actions à ce titre sont déjà réalisées en interne.

Il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt QVCT/TMS « Prévention de l'usure professionnelle, de la santé mentale et réduction de la sinistralité en EHPAD » lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine selon les modalités évoquées ci-dessus ;

2. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt ainsi que, le cas échéant, la convention d'attribution de la subvention demandée et tous les actes qui s'y rattachent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,